

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 09 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois le neuf du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Lamairé, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**23 présents + 3 pouvoirs (26 votes sur 27) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**3 pouvoirs :**

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés** : Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Dominique GUILBOT.

**Maryse CHARRIER a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation** : Mercredi 3 mai 2023

=====

**REHABILITATION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE D'AIRVAULT  
Validation de l'avant-projet définitif**

Le choix d'intégration des options, et la validation de l'avant-projet sommaire (APS) de la réhabilitation de la piscine communautaire d'Airvault a été adopté lors de la séance du conseil communautaire du 7 février 2023.

Depuis la dernière présentation le projet a peu changé. Les modifications concernent essentiellement :

- la limite de la zone enherbée,
- la prise en compte des options retenues lors de la dernière commission générale
- et les remarques faites par le SDIS et le contrôleur technique.
- Un point particulier concerne le revêtement du bassin qui était prévu en résine et qui est proposé en membrane armée (liner très épais) afin de gagner en souplesse et d'éviter les micro-fissures.
- La prise en compte des retours de l'étude géotechnique qui indique que le sol est essentiellement remblayé et cela entraîne des compléments sur les fondations.

Pour le reste, l'ensemble a été fortement détaillé notamment sur les aspects techniques (traitement de l'eau, fondation et structure, électricité, réseau d'eau sanitaire, sécurité, ...) et sur les cahiers des charges techniques des lots de travaux.

Des propositions ont été faites sur la plateforme aqualudiques avec différents jeux présentés.

L'estimation est portée à 2 215 000 € HT

Les panneaux solaires sont en option (40 000 €) en attente de l'étude de faisabilité du CRER.

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet du 07 février 2023 validant le projet d'Avant-projet-sommaire (APS) et le choix des options retenues pour le projet de réhabilitation de la piscine communautaire d'Airvault ;

**Vu** l'avis favorable de la conférence des Maires Elargie réunie le 26 avril 2023

**Considérant** l'intérêt du projet de réhabilitation de la piscine communautaire d'Airvault pour répondre aux attentes de la population en termes d'équipements et de services de proximité, pour garantir aux habitants le droit d'apprendre à savoir nager, pour rechercher une plus grande sobriété énergétique et des économies de la ressource en eau et pour lutter contre le réchauffement climatique à travers la réduction des émissions de GES ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Valide l'avant-projet définitif de la réhabilitation de la piscine communautaire d'Airvault à 2 215 000 € HT,
- ✓ Autorise le dépôt de permis de construire et toute autorisation administrative nécessaire à l'avancement du projet,
- ✓ Autorise le lancement de la consultation des entreprises,
- ✓ Autorise le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 9 mai 2023  
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,  
Maryse CHARRIER

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20230515-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-05-2023

Publication le : 15-05-2023

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 83 48

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat